

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1006

5 avril 2016

SOMMAIRE

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à.r.l.	48288	Mars Propco 19 S.à r.l.	48243
Accel London Investments VIII S.à.r.l.	48246	Master 6	48245
Aircraft Holding Solutions VIII Lux S.à.r.l. ...	48265	Netza 2 S.A.	48244
Airtek Holding (Luxembourg)	48250	Nordic Cecilia Three S.à r.l.	48245
Blue GP	48259	NWL Luxembourg Holding S.à r.l.	48245
Buro Center Kiem S.A.	48285	Pimlico	48246
CEREP Redcliffe S.à r.l.	48249	QUBUS Immobilier S.à r.l.	48246
Corestate Investments 1 Sarl	48248	S Asia III Luxembourg S.à r.l.	48245
CP Development S.à r.l.	48243	Scrap Trading International S.A.	48247
CVI Global (Lux) Finance S.à r.l.	48243	Selis International S.A.	48248
Cyanea S.à r.l.	48242	SKE Immo Sulzbach GmbH	48243
Development Venture IV S.C.A.	48242	SSCP Enviro Parent S.à r.l.	48248
D'Ieteren Vehiele Glass S.A.	48288	Stirling Adjacent Investments S.à r.l.	48247
Digital Services Holding XXII S.à r.l.	48242	Suomi Power Networks Luxembourg S.à r.l.	48248
Drum Capital S.A.	48242	Tangla Luxembourg S.à r.l.	48249
FLE Holdco	48243	Thermo Fisher Scientific Investments (Sweden) S.à r.l.	48249
Global Finance Luxembourg	48243	TI Développement S.A.	48246
Hanes Commercial Europe S.à r.l.	48242	Top Tense S.à r.l.	48249
Ikano S.A.	48244	UTM Finance S.à r.l.	48247
Infront Finance Luxembourg S.à r.l.	48244	Via Holdco (Lux) S.à r.l.	48246
Kairos International Sicav	48244	Vivaldi Plaza Finance S.à r.l.	48273
Magenta Investment Luxembourg SA	48245	V & J S.à.r.l.	48247
Maroti S.A.	48243		

Development Venture IV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 195.364.

—
Modificatif du 19/01/2016 relation (L160002110)

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1852 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016052870/10.
(160012497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Digital Services Holding XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 188.602.

—
Die koordinierte Satzung vom 23/12/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19/01/2016.
Me Cosita Delvaux
Notar

Référence de publication: 2016052871/12.
(160012106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Drum Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 203.054.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016052874/9.
(160011831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Hanes Commercial Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 111.182.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 12 janvier 2016.
Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2016052877/13.
(160011344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Cyanea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 122.818.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052860/10.
(160012301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

CP Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.718.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2016.
Référence de publication: 2016052851/10.
(160011737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

**Global Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. CVI Global (Lux) Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 121.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 19 janvier 2016.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2016052857/11.
(160011909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

FLE Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 142.337.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1644 du 23 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Jean-Paul MEYERS
Notaire
Référence de publication: 2016052965/12.
(160012168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Maroti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2016.
Référence de publication: 2016053128/10.
(160012604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

**SKE Immo Sulzbach GmbH, Société à responsabilité limitée,
(anc. Mars Propco 19 S.à r.l.).**

Siège social: L-7241 Bereldange, 142, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 19 janvier 2016.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2016053113/11.
(160012036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Infront Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 177.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2016053030/12.
(160011644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Infront Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 177.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2016053031/12.
(160011645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Ikano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 87.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053036/10.
(160011806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Kairos International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 119.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053054/10.
(160012700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Netza 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.
R.C.S. Luxembourg B 115.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054523/10.
(160013490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Magenta Investment Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.473.

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016054482/11.

(160013431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Master 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 162.797.

Les statuts coordonnés au 21 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054488/10.

(160013739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

NWL Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.951.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054538/10.

(160013324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 143.409.

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016054526/11.

(160013484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

S Asia III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2016055425/12.

(160014579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

TI Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
R.C.S. Luxembourg B 195.154.

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016054728/11.

(160013612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Via Holdco (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 184.157.

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016054746/11.

(160013506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Accel London Investments VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 03 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016054791/13.

(160014148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

QUBUS Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 59, rue Jean-Baptiste Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 152.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055399/10.

(160013753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pimlico, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 128.363.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064744/9.

(160025920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

UTM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 177.098.

Auszug aus dem Beschluss des Alleingeschafters vom 11. Januar 2016

Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt, Herrn Robert Paul Marie Scholte, geboren am 27. März 1961 in Nijmegen/Niederlande, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Januar 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Un mandataire

Référence de publication: 2016059224/17.

(160019649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

V & J S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 103.840.

Extrait de l'acte de la cession des parts sociales

Le 26 novembre 2015, M Vincenzo Montano a transféré 40 parts sociales de la société à Mme Polina Frolova Montano qui maintenant détient le 100% des parts sociales de la société.

Polina Frolova Montano

La Gérante

Référence de publication: 2016059225/12.

(160018999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Stirling Adjacent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.103.

Veillez noter que l'adresse de l'associé, Stirling Adjacent Holdco S.à r.l. est la suivante:

5c, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg

Veillez noter que l'adresse du gérant, Pedro Fernandes das Neves est la suivante:

5c, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059114/12.

(160018677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Scrap Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 111.762.

EXTRAIT

En date du 22 décembre 2015 l'Actionnaire Unique a décidé ce qui suit: -

- Accepter avec effet immédiat la démission de Alpmann Management S.A., and Tyndall Management S.A. comme administrateurs de la société Scrap Trading International S.A.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour Scrap Trading International S.A.

Référence de publication: 2016059135/13.

(160019737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Suomi Power Networks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.340.707,14.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 176.777.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration en date du 11 janvier 2016 la décision suivante:

A compter du 1^{er} janvier 2016, le siège social de la société se situe au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gwenaëlle Cousin

Gérant B

Référence de publication: 2016059116/14.

(160018992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Selis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 171.222.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société le 11 janvier 2016

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, la société W-Conseil S.à r.l. (B132643), ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, au 24, Rue Astrid comme nouveau dépositaire des actions au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016059138/14.

(160019846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

SSCP Enviro Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.130,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.729.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société SSCP Enviro Parent S.à r.l. du 13 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg - Findel, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 janvier 2016.

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059158/16.

(160018731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Corestate Investments 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065872/10.

(160027865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Tangla Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.115.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises en date du 25 décembre 2015 par l'associé unique de la Société que:

- La démission de Monsieur Xianyi MU de son poste de gérant de classe A de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Shen YI, né le 11 août 1978 à Yun Nan, Chine, résidant au 10th Floor, building B, Hainan Airlines Plaza, B-2 East 3rd Ring North Road, Chaoyang District, Beijing, Chine, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059165/17.

(160019394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Thermo Fisher Scientific Investments (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 1.391.693.745,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 191.930.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire avec effet au 27 novembre 2015

L'assemblée générale extraordinaire de la Société accepte le transfert des parts sociales détenues par Invitrogen Holdings LLC dans le capital social de la Société, à CHK Holdings Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1675 South State Street, Suite B, DE 19901 Dover, États-Unis d'Amérique, inscrite au Division of Corporations Delaware sous le numéro 5880226, soit 223,861,108 parts sociales de la Société avec effet au 27 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2016059167/15.

(160019599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Top Tense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 159.626.

—
En date du 2 Janvier 2016, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, Rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 Janvier 2016.

Référence de publication: 2016059173/13.

(160019091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

CEREP Redcliffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.597.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065106/9.

(160027136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Airtek Holding (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 203.155.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IFM Trust SA, a company organized and existing under the laws of Switzerland, with registered office at 3, Rue du Marché, CH-1207 Geneva, Switzerland, registered with the Geneva Register of Commerce and Companies under number CHE-114.403.161, acting as trustee of The Tango Trust, a trust constituted on October 28th, 2009 under the laws of Switzerland, pursuant a deed of appointment dated February 19th, 2015,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 8th, 2015.

The said proxy, initialed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme that they desire to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of “Airtek Holding (Luxembourg)” (hereinafter the “Company”).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company

deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of hundred euro (EUR 100) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a sole director or by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. If the Company is managed by a sole director, the latter exercises all powers and prerogatives of the Board of Directors.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue.

Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the meeting of the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors shall delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to two or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict of interest and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict of interest on any item on the agenda must declare this conflict of interest to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the provisions of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 31st of the month of July, at 11.00 am.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law and articles 7, 8 and 19 of the present Articles, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The Company is supervised by one or more statutory auditors.

The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for one (1) year from the date of their election.

The statutory auditors are re-eligible.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10 %) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2016.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2017.

Subscription

The shares in the Company are subscribed as follows:

IFM Trust SA, acting as trustee of The Tango Trust, pre-qualified three hundred and ten (310) shares	310
Total: three hundred ten (310) shares	310

All these shares have been entirely paid-up in cash, so that the total amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the general meeting of the sole shareholder

The appearing party, acting as sole shareholder of the Company and representing the entire subscribed share capital, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the number of directors at one (1) and to appoint the following person as director for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2020:

Mr Bakary SYLLA, born on 1st November 1974 in Monrovia (Liberia), residing professionally at 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to fix the address of the registered office of the Company at 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, with registered office at 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.674, as statutory auditor for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2020.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person known by the notary by his first name and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IFM Trust SA, une société anonyme constituée selon les lois de la Confédération Suisse, ayant son siège social au 3, Rue du Marché, CH-1207 Genève, Suisse, immatriculée auprès du registre du commerce de Genève sous le numéro CHE-114.403.161, agissant en sa qualité de trustee de Tango Trust, un trust constitué le 28 octobre 2009 selon les lois de la Confédération Suisse, en vertu d'un acte de nomination du 19 février 2015,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 8 décembre 2015.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité telle que définie ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de rédiger l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et les statuts qui doivent être les suivants:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination «Airtek Holding (Luxembourg)» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales ou des autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes situées à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4 Objet. L'objet de la Société est l'acquisition de participations ou d'intérêts sous quelque forme qu'ils soient, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises, par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, aussi bien que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut également procéder au transfert desdites participations par voie de vente, d'échange ou autre.

La Société peut acquérir, développer et des détenir biens immobiliers et pourra procéder, dans le cadre de la bonne gestion de ses investissements, à la vente de ces propriétés en tout ou partie, à leur promotion, gestion ou leur location, qu'elles soit situées au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes opérations ayant attiré à des placements immobiliers, celles-ci incluant la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, leur principal objet étant l'acquisition, le développement, la promotion, le management, la vente et/ou la location d'immeubles.

La Société peut aussi acquérir et développer tous les brevets, marques et d'autres droits intellectuels ainsi que tous les droits qui y sont attachés ou qui les complètent.

La Société peut, en accord avec la loi, emprunter sous quelque forme que ce soit et en particulier par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou consenti par les actionnaires de la Société, et accorder à d'autres compagnies dans lesquelles elle détient ou non une participation directe ou indirecte, des aides, prêts, avances ou garanties.

La Société peut aussi être intéressée par toutes sortes de valeurs mobilières, d'épargne, de bons du trésor et toute autre forme de placement, en particulier par les actions, obligations, options et bons de souscription qu'elle pourra acquérir par voie d'achat, de souscription ou tout autre manière, et qu'elle pourra vendre ou échanger.

La Société peut également accorder tous types de sûretés, par quelque moyen que ce soit, par engagement personnel, par la grève de tout ou partie de ses actifs (présents ou futurs), ou par l'une de ces méthodes, afin de garantir ses propres obligations, celles de ses filiales, de toutes autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, au bénéfice de toute autre entité lorsque la Société le jugera nécessaire, ou au profit de leurs administrateurs, gérants ou de tous autres de leurs agents, si jugé nécessaire.

La Société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, personnelles ou toutes transactions immobilières en relation directe ou indirecte et pour tout ou partie avec l'objet social de la Société.

La Société peut directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou associée, prendre tous les actes susceptibles d'aider à la réalisation de son objet social ou l'objet social d'une autre société dans laquelle elle a un intérêt.

Généralement, la Société peut aussi prendre toutes les mesures de contrôle ou de supervision utiles à l'accomplissement de son objet social et pourra également prendre part à l'administration d'autres compagnies luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31,000) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, imprimées, ou sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans le cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse inscrite au registre par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par la Société le moment venu.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation entraîne une suspension de tous les droits attachés à ces action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un administrateur unique ou par Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Si la Société est gérée par un administrateur unique, ce dernier exerce l'ensemble des pouvoirs et prérogatives accordés au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale par vote unanime des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, à condition, toutefois, qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par une décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

En cas de vacance d'un siège d'administrateur pour cause de décès. Démission ou autre, les administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires restant en exercice rencontreront et nommeront un nouvel administrateur pour pallier à la vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, le moment venu, par le Conseil d'Administration.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président doit réunir le Conseil d'Administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit ou par télécopie ou par e-mail de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, par télécopie ou par email de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une annexe résolution préalablement adoptée par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou par e-mail, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure.

Les avis des réunions ajournées sont donnés au Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à l'unanimité des votes des administrateurs présents ou représentés. Si au cours d'une réunion du Conseil d'Administration le nombre de votes exprimés en faveur d'une décision est égal au nombre de vote exprimés à l'encontre de cette même décision, le président dispose d'une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise de façon unanime par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux pouvant servir dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoir du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateur ou par la/les signature (s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un membre du Conseil d'Administration ou autre comité, formé par des membres du Conseil d'Administration ou non ou à deux administrateurs, gérants ou autres agents agissant seul ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions de révocation et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration pourra également confier des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 31 du mois de juillet à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son propre président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors des assemblées des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en donnant un mandat écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et les articles 7, 8 et 19 des présents Statuts, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un mandat d'une (1) année.

Les commissaires sont rééligibles.

Art. 16. Exercice Social et Approbation des Comptes Annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur(s) rémunération(s). Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires, en accord avec les règles de quorum et de majorité définies par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non régis par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

Souscription

Les actions de la Société sont souscrites comme suit:

IFM Trust SA, agissant en sa qualité de trustee de The Tango Trust, prénommé,	
trois cent dix (310) actions	310
Total: trois cent dix (310) actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Déclarations

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'assemblée générale de l'actionnaire unique

La partie comparante, agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société et représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le nombre d'administrateurs à un (1) et de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2020:

Monsieur Bakary SYLLA, né le 1^{er} novembre 1974 à Monrovia (Liberia) demeurant professionnellement au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à 55, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.674, en tant que commissaire aux comptes pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2020.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms et prénoms usuels, états civils et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29111. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052703/529.

(160012419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Blue GP, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 203.146.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu,

Monsieur Charles MEYER, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (la «Partie comparante»), ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 10 décembre 2015 (le «Mandataire»),

laquelle procuration signée «ne varietur» par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1 Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2 Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «Blue GP».

3 Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet d'agir en qualité d'associé gérant commandité de FIS S.C.Sp. et ARCHLOANN S.C.Sp., deux sociétés en commandite spéciale (les «S.C.Sp.»). En cette qualité, la Société peut de manière distincte gérer leurs actifs et décider de leurs objectifs, organisations et affaires respectifs, conformément à la Loi et au contrat social de chacune des S.C.Sp.

3.2 La Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement.

4 Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5 Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi sur le territoire de la commune de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, Actions et transfert d'actions

6 Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune entièrement libérées.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que prévu par l'Article 22.12.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux stipulations de l'Article 22.11. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7 Art. 7. Forme des actions. Les actions sont en principe nominatives et le resteront.

8 Art. 8. Libération des actions. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9 Art. 9. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux stipulations de l'Article 22.11 peut décider de distribuer la prime d'émission.

10 Art. 10. Droits des actionnaires.

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

11 Art. 11. Indivisibilité des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

12 Art. 12. Transfert des actions.

12.1 Les actions sont transmissibles sauf à des personnes des Etats-Unis. Pour les besoins de ces Statuts, une Personne des Etats-Unis inclut, mais ne se limite pas à une personne qui est un citoyen ou un ressortissant des Etats-Unis ou une personne organisée ou constituée en vertu des lois des Etats-Unis.

12.2 La transmission des actions nominatives devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 40 de la Loi et la transmission des actions au porteur devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 42 de la Loi.

Chapitre III. - Administration

13 Art. 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»). Il est composé de (i) un ou plusieurs administrateurs de classe A (un «Administrateur Classe A») et de, (ii) un ou plusieurs administrateurs de classe B (un «Administrateur Classe B») qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans.

13.2 Les administrateurs pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, administrateur de la Société.

13.3 Les administrateurs sont nommés et désignés comme Administrateur Classe A ou Administrateur Classe B. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les administrateurs restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

14 Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.

14.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

15 Art. 15. Délégation et mandataire - Gestion journalière.

15.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

15.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Les Délégués à la Gestion Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution du Conseil d'Administration.

16 Art. 16. Représentation de la société.

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature conjointe de deux administrateurs dont soit au moins un (1) Administrateur Classe A et un (1) Administrateur Classe B, ou (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts et toute loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

17 Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration doit élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut être représenté par un autre administrateur au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs, même s'ils ne sont pas de la même classe d'administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée incluant soit au moins (i) un (1) Administrateur Classe A et un (1) Administrateur Classe B, et toute décision du Conseil d'Administration requiert l'unanimité des membres présents ou représentés.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions circulaires seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions circulaires.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

18 Art. 18. Responsabilité des administrateurs.

18.1 Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont valablement pris au nom et pour ne le compte de la Société.

18.2 Leur responsabilité se détermine en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi.

Chapitre IV. - Surveillance

19 Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur.

19.1 La Société est surveillée soit (i) par un ou plusieurs commissaire(s) aux compte(s), soit (ii) par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme soit (i) le/les commissaire(s) aux compte(s) soit (ii) le/les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et détermine leur nombre et rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse où soit (i) le/les commissaire(s) aux compte(s) soit (ii) le/les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) auront été nommés sans précision quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Le/Les commissaire(s) aux compte(s) sont rééligibles. Ils sont librement révocables, à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

19.4 Le/Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sont rééligibles. Ils sont librement révocables, à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

Chapitre V. - Assemblées générales

20 Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

21 Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

22 Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes (ou le cas échéant par le réviseur d'entreprises agréé).

22.2 Le Conseil d'Administration est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.

22.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visio-conférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.9 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.10 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.11 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.12 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.13 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Chapitre VI. - Exercice social et comptes annuels

23 Art. 23. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

24 Art. 24. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de juin à 10 heures. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes (ou le cas échéant au (x) réviseurs d'entreprises agréés) qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

25 Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux stipulations de l'Article 22.11.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément aux dispositions de la Loi.

Chapitre VII. - Liquidation et dissolution

26 Art. 26. Liquidation.

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

27 Art. 27. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

Chapitre VIII. - Loi applicable

28 Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Souscripteur	Actions	Montant
M. Charles Meyer	100	31.000 euros
Total	100	31.000 euros

Le capital social a été souscrit comme suit:

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le premier juin 2017, à 10 heures.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année en cours au 31 décembre 2016:

1. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Pandomus, 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Charles Burkard, né le 22 novembre 1952 à Genève, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 6, rue de la Rôtisserie, 1204 Genève, Suisse; et

3. Max Welbes, né le 27 septembre 1973 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année en cours au 31 décembre 2016.

- PANCUNIA, une société anonyme, existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L- 1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166760.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeures, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29758. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052770/300.

(160012185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Aircraft Holding Solutions VIII Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 203.131.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CLSec Holdings 5 Limited, limited liability company formed and existing under the laws of Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 49973 and having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minneapolis on December 16, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Holding Solutions VIII Lux S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice

will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective

decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscribers	Number of shares	Subscription price (USD)
CLSec Holdings 5 Limited	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2016.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of twenty US Dollars (USD 20,000.-) is valued at eighteen thousand three hundred twenty-one Euro and seventy-three cents (EUR 18,321.73), according to the exchange rate published on 23rd of December 2015 by European Central Bank.

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Mrs Julie K. Braun, manager, born on 1st January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402; and

- Mrs Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CLSec Holdings 5 Limited, une société à responsabilité limitée régie par la loi Bermuda, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 49973, et ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda.

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Minneapolis en date du 16 décembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aircraft Holding Solutions VIII Lux S.à.r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants,

y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une

majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
CLSec Holdings 5 Limited	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille quatre cents euros (EUR 1,400.-).

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) correspond à dix-huit mille trois cent vingt et un euros et soixante-treize cents (EUR 18.321,73), conformément au taux d'échange publié le 23 décembre par la banque centra européenne.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Madame Julie K. Braun, manager, née le 1^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402.

- Monsieur Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30369. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052702/436.

(160011887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Vivaldi Plaza Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.892.713,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.657.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Belegar Limited, a company existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 18, Spyrou Kyprianou, CY - 1075 Nicosia, Cyprus and registered with the Registrar of Companies of the Republic of Cyprus under number HE 318616 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mr. Mustafa Nezar, lawyer, with professional address at 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 December 2015.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Belegar Limited, described above, is the Sole Shareholder of Vivaldi Plaza Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8 - 10, Avenue de la Gare, L- 1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 174.657, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on 28 December 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 March 2013, number 611 (the "Company").

II. That the articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on 30 May 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 September 2013, number 2186 (the "Articles").

III. That the Company's share capital amounts globally to thirty five million eight hundred ninety two thousand seven hundred thirteen Dollars of the United States of America (USD 35,892,713) represented by two million five hundred seventeen thousand seven hundred thirteen (2,517,713) ordinary shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1) each and thirty three million three hundred seventy five thousand (33,375,000) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

IV. That the managers of the Company proposed to the Sole Shareholder to amend the MRPS features, provided in the Articles, so as to align such MRPS features from a tax and an accounting perspective.

V. That the agenda of the present meeting was the following:

Agenda

1. Change of the features of the MRPS of the Company.
2. Subsequent restatement of the Articles in order to reflect the change of the features of the MRPS of the Company.

VI. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the restatement of the MRPS features of the Company as well as the subsequent amendments, as required in relation thereto throughout the Articles.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend, restate and renumber the Articles, which shall henceforth be read as follows:

“Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Vivaldi Plaza Finance S.à r.l" (hereinafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of shares in Luxembourg or foreign property share trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, shares, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favor of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Share Capital - Shares

5.1 - Subscribed capital

The share capital amounts to thirty five million eight hundred ninety two thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 35,892,713) represented by two million five hundred seventeen thousand seven hundred thirteen (2,517,713) ordinary shares of one United States Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares") and thirty three million three hundred seventy five thousand (33,375,000) mandatory redeemable preferred shares of one United States Dollar (USD 1) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

MRPS will rank prior to Ordinary Shares meaning that the rights attached to the MRPS will be senior to the rights attached to the Ordinary Shares. For the sake of clarity, "shares" in the present Articles shall include Ordinary Shares and MRPS. At the moment and as long as all the shares are held by only one member, the Company is a sole member company

(“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200- 2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole member and each agreement entered into between the sole member and the Company represented by him shall be established in writing.

5.2 - Share premium

Ordinary Shares and MRPS (together referred to as the “classes” of shares and each referred to as a “class” of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the “Ordinary Share Premium”) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the “Ordinary Share Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the MRPS (the “MRPS Premium”) shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the “MRPS Premium Account”.

The member(s) may also resolve to increase the amount of the Ordinary Share Premium Account and/or MRPS Premium Account by way of a contribution or by incorporation of Company’s available reserves, provided that member(s) representing more than half of each class of shares of the Company and representing together more than half of the entire share capital of the Company are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the member(s) present or represented vote in favor.

Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account and/or MRPS Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

A portion of Ordinary Share Premium equal to ten per cent (10%) of the share capital (composed of both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the legal reserve.

5.3 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole member or by a decision of the general members' meeting, in accordance with article 6 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

As long as the Company has a sole member, if an impairment is booked in the Company's quarterly accounts on the value of any of its subsidiaries and if the quarterly accounts show that further to such impairment the Company is in a loss position, the member shall, before the end of the financial year during which the impairment is booked, decrease the Ordinary Share Premium Account in order to absorb such loss.

5.4 - Redemption of shares

5.4.1 Redemption of Ordinary Shares

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Ordinary Shares. Redemptions of the Ordinary Shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole member or where there is more than one member by unanimous resolution of all the members for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the members or of the sole member (as the case may be).

Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of Ordinary Shares made by the Company may only be made out of the Company's distributable retained profits and free reserves,
- the repurchased Ordinary Shares will be immediately cancelled and the share capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements.

5.4.2 Redemption of MRPS

All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in article 49- 8 of the Law, including the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to article 72-1 of the Law or proceeds of a new issue made for the redemption purpose, MRPS will be redeemed partially or in full, pursuant to the terms and conditions set forth below.

MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an "Early Redemption Date"). The Company shall redeem the MRPS at the latest ten (10) years after their issuance (the "Maturity Date").

The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to (i) the aggregate nominal value of the redeemed MRPS, (ii) the MRPS Premium attached to the redeemed MRPS as well as (iii) any Preferred Distributable Amount as defined in article 17 accrued but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the “Redemption Price”). Nonetheless, the MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so (“Available Funds”) on the concerned date in accordance with article 72-1 of the Law. In case the Company disposes of Available Funds (for the calculation of which the accrued but unpaid Preferred Distributable Amount, as defined in article 17, should be added) to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds (for the calculation of which the accrued but unpaid Preferred Distributable Amount, as defined in article 17 should be added) to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the MRPS holder(s) so agree. The Company may perform early repayments without penalty.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

5.5 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the members' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 6. General members' meeting. In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which such member owns. Each member has voting rights commensurate with such shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of each class of shares and owning together more than half of the entire share capital.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

However, resolutions to alter these Articles may, at any time, be adopted by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital, subject to the provisions of the Law. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The holding of general meetings of members shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 7. Voting rights. Each Ordinary Share is entitled to one vote.

Each MRPS will only carry limited voting rights meaning that the holders of MRPS shall only be entitled to vote (each MRPS giving right to one vote) in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- The issue of new shares carrying preferential rights,
- The determination of the Preferred Distributable Amount, as defined in article 17, attaching to the MRPS,
- The conversion of MRPS into Ordinary Shares
- The decrease of the share capital of the Company,
- Any change to its corporate purpose,
- The issue of convertible bonds,
- The dissolution of the Company before its term,
- The conversion of the Company into a company of another legal form,

The MRPS may be issued only if the following cumulative conditions are complied with:

- The Company is held by a sole member;
- MRPS do not represent more than half of the share capital of the Company;
- MRPS will confer the right to a Preferred Distributable Amount, as defined in article 17;
- MRPS will confer a preferential right to the reimbursement of the contribution.

Should the conditions stated above cease to be fulfilled, the holders of MRPS will recover the voting rights attached to the Ordinary Shares.

If the Preferred Distributable Amount, as defined in article 17, has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years (and until such time as it shall have been paid in full), the holders of MRPS will recover the voting rights attached to the Ordinary Shares.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole member, the Company's shares held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

Title III. Administration

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole member, or as the case may be, the members, may decide to have categories of managers, named either “category A manager” or “category B manager”. The manager(s) do/does not need to be member(s) of the Company.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 14. In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any one of the category A manager and any one of the category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these ‘agents’ responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

Art. 15. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 17. Profits, Reserves and Dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of expenses and amortization represent the net profit for purposes of a distribution to be approved by the annual general meeting of the members or by single member's decisions. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the member(s) proportionally to the Ordinary Shares they hold, carried forward, or transferred to a distributable reserve and, as the case arise, then distributed as part of an exceptional distribution upon a member(s) decision.

The annual general meeting of the members or the sole member may also decide to pay a Preferred Distributable Amount, as defined below. The net profit and the Preferred Distributable Amount are together referred to as the “Distributable Amount”.

For every financial year of the company, the holder of MRPS is entitled to:

(i) a cumulative preferred distributable amount of one percent (1%) a year to be accrued on the MRPS on a daily basis, computed on the first day of each month in arrears on the par value of the MRPS and MRPS Premium Account, until the MRPS' redemption (“Fixed Preferred Distributable Amount”), and

(ii) a preferred variable cumulative distributable amount corresponding to the sum of:

- (a) any return derived from the Investments,
- (b) reduced by an arm’s length margin over the Investments, as determined from time to time in a transfer pricing study (including addenda, if any) prepared for the Company,
- (c) less the Financial Expenses (if any),
- (d) less the Fixed Preferred Distributable Amount, and
- (e) less any withholding tax levied on the income received from the Investments (“Variable Preferred Distributable amount”)

(together the “Preferred Distributable Amount”).

“Investments” refers to the receivables held by the Company and owed by affiliated companies.

“Financial Expenses” refers to the financial expenses incurred by the Company during the financial year on debt financing the Investments other than MRPS and MRPS Premium Account, if any.

Preferred Distributable Amount may be either (i) declared each year to the extent the Company has sufficient Distributable Amount available, or (ii) cumulated. If the current year's Preferred Distributable Amount is not declared (due to a lack of Distributable Amount or otherwise), it shall be cumulated and can be declared at any time until the redemption of the MRPS to the extent that there is sufficient Distributable Amount to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the net profit of the Company for any given financial year (“Ordinary Dividend”), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Distributable Amount of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The above Preferred Distributable Amount does not have any impact on the obligation for each member to participate to the losses under the sequence described in article 21 of the present Articles.

The holders of MRPS are not entitled to the Ordinary Dividend, except when holding Ordinary Share(s) as well as MRPS.

The Ordinary Dividend may be paid in cash or in kind, if the Ordinary Shareholder(s) so agree.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay one or more interim Preferred Distributable Amount with respect to the MRPS (“Preferred Interim Distributable Amount”) and interim dividends on Ordinary Shares (“Ordinary Interim Dividend”), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing a Distributable Amount. The declaration of Preferred Interim Distributable Amount shall be limited to the Preferred Distributable Amount accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to what is in excess of the amounts necessary to declare the Preferred Interim Distributable Amount until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed / paid may not exceed the Distributable Amount since the end of the last financial year, if existing, increased by the Distributable Amount carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Title IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of members in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e.: MRPS and MRPS Premium Account) and Preferred Distributable Amount accumulated / accrued or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e.: Ordinary Shares, Ordinary Share Premium Account, Ordinary Share Premium allocated to the legal reserve or any other reserve if any) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders

of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such liquidation losses will be supported firstly by the holders of Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary.

Art. 19. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 20. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Belegar Limited, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 18, Spyrou Kyprianou, CY - 1075 Nicosie, Chypre et enregistrée auprès du registre des sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 318616 (l’Associé Unique”).

ici représentée par M. Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement au 10 Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2015.

Ladite procuration signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La comparante, représentée par son mandataire a requis le notaire d’acter ce qui suit

I. Que Belegar Limited, décrite ci-dessus, est l’Associé Unique de Vivaldi Plaza Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.657, constituée par un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 mars 2013, sous le numéro 611 (la “Société”).

II. Que les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière par un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 septembre 2013, numéro 2186 (les “Statuts”).

III. Que le capital social de la Société est égal à un total de trente-cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent treize Dollars Américains (35.892.713 USD) représenté par deux millions cinq cent dix-sept mille sept cent treize (2.517.713) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d’un Dollar Américain (1 USD) chacune et trente-trois millions trois cent soixante-quinze mille (33.375.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d’un Dollar Américain (1 USD) chacune (les “MRPS”), toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que les gérants de la Société ont proposé à l’Associé Unique de modifier les caractéristiques des MRPS comme elles existent actuellement dans les Statuts pour aligner ces caractéristiques des MRPS d’un point de vue fiscal et comptable.

V. Que l’ordre du jour suivant de la présente assemblée est tel que suit:

Ordre du jour

1. Modification des caractéristiques des MRPS.

2. Modification subséquente des Statuts afin de refléter le changement des caractéristiques des MRPS de la Société.

VI. En conséquence de l’ordre du jour, l’Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique a décidé d’approuver la modification des caractéristiques des MRPS de la Société, ainsi que les modifications subséquentes, telles que requises dans le corps des Statuts.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier, de reformuler et de renuméroter les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

“Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de “Vivaldi Plaza Finance S.à r.l.” qui sera régie par les lois applicables à une telle entité (ci-dessous la “Société”) et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”) et les présents statuts (les “Statuts”).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

5.1 - Capital souscrit

Le capital social de la Société est de trente-cinq millions huit cent quatre-vingt-douze sept cent treize dollars américains (35.892.713 USD) représenté par deux millions cinq cent dix-sept mille sept cent treize (2.517.713) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les “Parts Sociales Ordinaires”) et trente-trois millions trois cent soixante-quinze mille (33.375.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les “MRPS”), toutes entièrement souscrites et libérées.

Les MRPS auront un rang prioritaire sur les Parts Sociales Ordinaires, ceci signifie que les droits attachés aux MRPS seront seniors par rapport aux droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires. Dans un objectif de clarté, les “parts sociales” dans ces présents Statuts incluront les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS. Aussi longtemps que les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est unipersonnelle, au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, parmi d'autres, seront appliqués, ceci entraînant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat entre l'associé unique et la Société représentée par lui, sera établi par un écrit.

5.2 - Prime d'émission

Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS (ensemble les “classes” de parts sociales et chacune une “classe” de parts sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d’émission, soumise aux exigences légales et aux provisions des présents Statuts. Tout montant de prime d’émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale d’une Part Sociale Ordinaire (la “Prime d’Emission Ordinaire”) restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé “Compte de Prime d’Emission des Parts Sociales Ordinaires”. Tout montant de prime d’émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS (la “Prime d’Emission des MRPS”) restera attaché aux MRPS et sera dénommé “Compte de Prime d’Emission des MRPS”.

Le(s) associé(s) peut/peuvent également décider d’augmenter le montant du Compte de Prime d’Emission de Parts Sociales Ordinaires et/ou du Compte de Prime d’Emission de MRPS par voie d’apport ou d’incorporation des réserves disponibles de la Société, à condition que l’/les associé(s) représentant plus de la moitié de chaque classe de parts sociales de la Société et représentant ensemble plus de la moitié de l’ensemble du capital social de la Société soit/soient présent(s) ou représenté(s) à l’assemblée durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en sa faveur.

5.3 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou une décision de l’assemblée générale des associés, conformément à l’article 6 de ces Statuts et dans les limites prévues par l’article 199 de la Loi.

Aussi longtemps que la Société a un associé unique, si une dépréciation est enregistrée dans les comptes trimestriels de la Société sur la valeur de n’importe laquelle de ses filiales et si les comptes trimestriels montrent qu’en plus de cette dépréciation, la Société est en situation de perte, les associés doivent, avant la fin de l’exercice fiscal au cours duquel la dépréciation a été enregistrée, diminuer le Compte de Prime d’Emission de Parts Sociales Ordinaires pour absorber cette perte.

5.4 - Rachat de parts sociales

5.4.1 Rachat de Parts Sociales Ordinaires

La Société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales Ordinaires. Les rachats des Parts Sociales Ordinaires de la Société seront décidés par la prise d’une résolution de l’associé unique ou, lorsque la Société dispose de plusieurs associés, par des résolutions prise à l’unanimité de tous les associés de la Société présent ou représentés lors de l’assemblée générale extraordinaire des associés et de l’associé unique (selon le cas).

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de Parts Sociales Ordinaires par la Société sera fait uniquement à partir des profits retenus distribuables et des réserves disponibles.
- Les Parts Sociales Ordinaires rachetées seront immédiatement annulées et le capital social de la Société réduit en conséquence conformément aux exigences légales.

5.4.2 Rachat de MRPS

Toutes les MRPS sont émises sous la forme de parts sociales rachetables au sens de l’article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions fixées par l’article 49-8 de la Loi, ceci incluant le fait que le rachat des MRPS peut uniquement être fait au moyen des sommes distribuables aux termes de l’article 72-1 de la Loi et des produits d’une nouvelle émission effectuée dans le but de ce rachat. Les MRPS seront rachetées partiellement ou intégralement, conformément aux termes et conditions susmentionnés.

Les MRPS sont rachetables (partiellement ou intégralement) à tout moment jusqu’à maturité à l’option de la Société (une “Date de Rachat Anticipé”). La Société rachètera les MRPS au plus tard dix (10) ans après la date d’émission de leurs séries (la “Date de Maturité”).

Les MRPS seront rachetées pour un montant correspondant à (i) la valeur nominale agrégée des MRPS rachetées, (ii) la Prime d’Emission de MRPS attachée aux MRPS rachetées et à (iii) tout Montant Distribuible Préférentiel comme défini à l’article 17, accumulé mais non encore émis sur les MRPS rachetées au jour du rachat (le “Prix de Rachat”). Néanmoins, les MRPS seront uniquement rachetées à la Date de Maturité si la Société a les fonds suffisants pour le faire (les “Fonds Disponibles”) à la date considérée conformément à l’article 72-1 de la Loi. Au cas où la Société disposerait des Fonds Disponibles (pour le calcul duquel le Montant Distribuible Préférentiel accumulé mais non payé, comme défini à l’article 17, devrait être ajouté) pour payer le Prix de Rachat mais n’a pas le numéraire disponible suffisant à la Date de Maturité, elle peut, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité). Au cas où la Société a les Fonds Disponibles (pour le calcul duquel le Montant Distribuible Préférentiel accumulé mais non payé, comme défini à l’article 17, devrait être ajouté) pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat peut néanmoins être payé en nature (soit à la Date de Maturité soit à la Date de Rachat Anticipé), si les détenteurs de MRPS l’acceptent. La Société peut effectuer des rachats anticipés sans pénalité.

Les MRPS rachetées par la Société seront immédiatement annulées et le montant du capital social sera diminué du même montant. De plus, le Compte de Prime d’Emission des MRPS sera réduit du même montant.

5.5 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu’un seul propriétaire est admis par part sociale. Les propriétaires conjoints doivent désigner une personne unique comme leur représentant envers la Société.

5.6 - Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom de la personne spécifique, et enregistrées sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 6. Assemblée Générale des Associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives, peu important le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa détention. Les décisions collectives sont seulement valablement prises lorsqu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié de chaque classe de parts sociales et détenant ensemble plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts pourront à tout moment, être adoptées par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital, selon les provisions de la Loi. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire lorsque le nombre d'associés ne dépasse pas les vingt-cinq (25). Dans un tel cas, chaque associé reçoit l'énoncé précis du texte des résolutions ou décisions devant être adoptées et donne son vote par écrit. Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Droits de vote. Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque MRPS porte seulement des droits de vote limités, ceci signifie que les détenteurs de MRPS ont seulement le droit de voter (chaque MRPS donnant droit à un vote) lors des assemblées générales extraordinaires convoquées pour décider des sujets suivants:

- L'émission de nouvelles parts sociales portant des droits de préférence,
- La détermination du Montant Distribuable Préférentiel, tel que défini à l'article 17, attaché au MRPS,
- La conversion des MRPS en Parts Sociales Ordinaires,
- La réduction du capital de la Société,
- Tout changement de son objet social,
- L'émission de titres convertibles,
- La dissolution de la Société avant son terme,
- La conversion de la Société en société d'une autre forme juridique,

Les MRPS peuvent seulement être émises si les conditions cumulatives suivantes sont remplies:

- La Société est détenue par un associé unique,
- Les MRPS ne représentent pas plus de la moitié du capital social de la Société,
- Les MRPS confèrent le droit au Montant Distribuable Préférentiel, tel que défini à l'article 17,
- Les MRPS confèrent un droit de préférence au remboursement de l'apport.

Si les conditions énoncées ci-dessus cessent d'être remplies, les détenteurs de MRPS recouvreront les droits de vote attachés aux Parts Sociales Ordinaires.

Si le Montant Distribuable Préférentiel, tel que défini à l'article 17, n'a pas été payé dans son intégralité pour quelque raison que ce soit, pendant une période de deux années fiscales successives (et jusqu'à la fin de cette période comme il aurait dû être payé intégralement), les détenteurs de MRPS recouvreront les droits de vote attachés aux Parts Sociales Ordinaires.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Cession des Parts Sociales. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être cédées en conformité avec les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé “gérant de catégorie A” ou “gérant de catégorie B”. Le(s) gérant(s) n'est / ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

Art. 11. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants de la Société, incluant au moins un gérant de chaque catégorie en cas de pluralité de catégories de gérance.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par deux gérants de la Société, incluant au moins un gérant de chaque catégorie en cas de pluralité de catégories de gérance.

Art. 13. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Dans les rapports avec les tiers et la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes à ce mandat.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 16. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 17. Profits, Réserves et Dividendes. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais et amortissements, constituent le bénéfice net pouvant faire l'objet d'une distribution devant être approuvée par l'assemblée générale annuelle des associés ou par décision de l'associé unique. Il est prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du profit net peut être distribué aux/à l'associé(s) proportionnellement aux Parts Sociales Ordinaires qu'il(s) détient/détiennent, reporté(s), ou transféré(s) à une réserve distribuable et, le cas échéant, ensuite distribué(s) en tant que dividende exceptionnel suite à une décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique.

L'assemblée générale annuelle des associés ou de l'associé unique (selon le cas) peut également décider de payer un Montant Distribuible Préférentiel, comme définit ci-dessous. Le profit net et le Montant Distribuible Préférentiel sont ensemble appelés le "Montant Distribuible".

Pour chaque année comptable de la Société, le détenteur de MRPS a droit à:

(i) un montant préférentiel distribuible cumulé d'un pourcent (1%) par an, accumulé sur les MRPS sur une base quotidienne, calculé au premier jour de chaque mois en arriérés sur la valeur des MRPS et le Compte de Prime d'Emission du MRPS jusqu'au rachat des MRPS (le "Montant Distribuible Préférentiel Fixe"), et

(ii) un montant distribuible préférentiel variable cumulé correspondant à la somme de:

(a) tout retour dérivé des Investissements,

(b) réduit d'une marge équitable sur les Investissements tels que déterminés de temps en temps dans une étude de prix de transfert (incluant toutes modifications y annexées, le cas échéant), préparée par la Société,

(c) moins les Charges Financières (le cas échéant),

(d) moins le Montant Distribuible Préférentiel Fixe, et

(e) moins la taxe retenue à la source saisie sur les revenus reçus des Investissements ("Montant Distribuible Préférentiel Variable")

(ensemble le "Montant Distribuible Préférentiel").

Les "Investissements" font référence aux créances détenues par la Société et dues par les sociétés affiliées

Les "Charges Financières" font référence aux charges financières encourues par la Société pendant l'année fiscale sur la dette finançant les Investissements autres que les MRPS et le compte de Prime d'Emission des MRPS, le cas échéant.

Le Montant Distribuible Préférentiel peut être soit (i) déclaré chaque année à condition que la Société ait un Montant Distribuible suffisant disponible, ou (ii) cumulé. Si le Montant Distribuible Préférentiel de l'année en cours n'est pas déclaré (à cause d'un manque de Montant Distribuible ou autre), il devra être cumulé et peut être déclaré à tout moment jusqu'au rachat des MRPS à condition qu'il existe un Montant Distribuible suffisant à distribuer.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit au profit net de la Société pour tout exercice social (le "Dividende Ordinaire"), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits au Montant Distribuible Préférentiel des détenteurs de MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été payés.

Le Montant Distribuible Préférentiel ci-dessus n'a aucun impact sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes selon la phrase décrite à l'article 21 des présents Statuts.

Les détenteurs de MRPS n'ont pas droit au Dividende Ordinaire, sauf s'ils détiennent une/des Part(s) Ordinaire(s) en plus des MRPS.

Le Dividende Ordinaire peut être payé en numéraire ou en nature, si le(s) Associé(s) Ordinaire(s) l'accepte(nt).

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un ou plusieurs Montants Distribuibles Préférentiels concernant les MRPS ("Montant Distribuible Intérimaire Préférentiel") et des dividendes intérimaires sur les Parts Sociales Ordinaires ("Dividende Intérimaire Ordinaire"), y compris durant le premier exercice fiscal, à condition que soit établi un bilan intérimaire montrant un Montant Distribuible. La déclaration d'un Montant Distribuible Intérimaire Préférentiel sera limitée au Montant Distribuible Préférentiel accru sur les MRPS au jour où cette décision est prise. Le Dividende Ordinaire Intérimaire sera limité à ce qui excède les montants nécessaires à la déclaration d'un Montant Distribuible Intérimaire Préférentiel jusqu'à la fin de l'exercice fiscal. Chaque gérant peut décider, à sa seule discrétion, de faire revoir le bilan intérimaire par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total à distribuer/payer ne doit pas excéder le Montant Distribuible depuis la fin du dernier exercice fiscal, le cas échéant, augmenté du Montant Distribuible reporté et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et le montant à allouer aux réserves conformément aux exigences de la Loi et des Statuts.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le (s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

A la liquidation de la société, sous réserve du paiement préalable des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des MRPS ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport (i.e.: MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS) et le Montant Préférentiel Distribuible cumulé/accru ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas droit au remboursement de leur apport (i.e.: Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, Prime d'Emission allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve, le cas échéant) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des MRPS n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de rachat des MRPS, les fonds

disponibles seront alloués aux détenteurs de MRPS au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de la Société après que les détenteurs des MRPS aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel au remboursement. Les détenteurs de MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit préférentiel au remboursement.

En cas de mali de liquidation, ces pertes seront supportées en premier par les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires puis ensuite par les détenteurs de MRPS, si nécessaire.

Art. 19. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 20. Tous les points non régis par ces Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges sous toute forme supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version en français et en cas de divergence, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée, au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: Nezar, Delvaux en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: ILAC/2016/177. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052637/679.

(160010371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Buro Center Kiem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 59.197.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BURO CENTER KIEM S.A.», ayant son siège social à L-3743 Rumelange, 1A, rue Nicolas Pletschette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59197, constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, suivant acte reçu le 30 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 13 août 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 18 décembre 2001 dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 778 du 23 mai 2002, (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie JURIN, Directeur juridique, demeurant professionnellement à Mamer.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 7.500 (sept mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

2. Refonte intégrale des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-3743 Rumelange, 1A, rue Nicolas Pletschette à l'adresse suivante: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «BURO CENTER KIEM S.A.» (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour l'étude, la promotion, la réalisation et la mise en valeur par l'achat, la vente, la location et l'échange de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La Société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million huit cent cinquante-neuf mille deux cent un euros et quarante-trois cents (EUR 1.859.201,43) divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions sans désignation de valeur nominale

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à quatorze (14:00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Jurin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42076. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052804/151.

(160011476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

D'Ieteren Vehicle Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D'IETEREN VEHICLE GLASS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016071497/11.

(160035674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.951.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 29 janvier 2016, l'associé unique de Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 29 janvier 2016, Sarah Barely, née le 11/11/1977, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- prend note de la démission d'Soraya Hashimzai, comme gérant de la société avec effet au 29 janvier 2016.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- ALEXAKI Martha
- BARELY Sarah
- RANTANEN Tero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour Aberdeen Global Services S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016058374/21.

(160019573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.
